



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250919-2025_158_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Travaux d'étanchéité de la terrasse de la Crêperie du Jeu de l'Oie / Entreprise JESUS DA ROCHA / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SC - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour des travaux de reprise de l'étanchéité de la terrasse de la Crêperie du Jeu de l'Oie située Place de la Visitation,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé par mail à 3 sociétés ; qu'une offre a été transmise dans les délais et analysée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise JESUS DA ROCHA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 859 € HT, soit 7 030.80 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise JESUS DA ROCHA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 859 € HT, soit 7 030.80 € TTC, concernant les travaux de reprise de l'étanchéité de la terrasse de la Crêperie du Jeu de l'Oie située Place de la Visitation,

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 19 septembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 22 septembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la Ville le 22 septembre 2025.